DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissemen! de ROCHEFORT

Canton

de ROYAN

Commune de ROYAN

Objet

CONSTRUCTION D'UNE SERRE : demande de subventions.

84 116

DATE DE CONVOCATION

3 OCTOBRE 1984

DATE D'AFFICHAGE

3 OCTOBRE 1984

Nombre de conseillers

en exercice

33

Nombre de présents

25

mbre de votants

29

POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

COMMUNE DE ROYAN 12.UCT. 1984

Application Lot Nº 82213 du 2 - 3 - 1982

57051411406", 14

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre

le huit octobre

a 17 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réunt à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M . Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : M.M. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, MOST. LE GUEUT, BUSSEREAU, BENOIT, Mme LAFAYE, Adjoints. Mmes JEAN, de GAYE, FONTAN, BUCHET, DEVIGNE, BARRAUD-DUCHERON.

MM. LAPERCHE, MARCONI, POTENNEC, MONNARD, COUNIL, LACOTTE, BIROLLEAU, CANDAU, THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. FABER

REVOLAT " M. MARCONI

PAPEAU

" M. BIROLLEAU

GEOFFROY " M. CANDAU Absents: MMx excusés : MM. BARBAT, BERNARD

Absents : Mme EPAGNEAU, M. ROUDOT

Melle DEVIGNE

a été éle Secrétaire.

La Ville de ROYAN a décidé de construire une serre pour assurer la production des plantes à massif nécessaires au fleurissement des espaces verts publics de la Ville.

Afin de limiter les frais de fonctionnement de cet équipement, il est envisagé d'assurer la production de chaleur par la combustion des broyats de branches provenant de la taille des arbres d'alignement de la Ville.

Après consultation des entreprises, le montant total de l'investissement s'établit à 542.951 Frs H.T. (cinq cent quarante deux mille neuf cent cinquante et un francs).

Les économies d'énergie engendrées par le système de combustion de branches entraînera une économie annuelle de 40.000 Frs par rapport à un système de chauffage classique par combustion de fuel.

Le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie subventionnent les investissements entraînant des économies d'énergie ou des substitutions d'énergie traditionnelles par l'utilisation de la biomasse.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de solliciter auprès de ces trois organismes des subventions au taux maximum.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de M. la Rapporteur

DECIDE :

- de solliciter des subventions au titre des travaux d'économie d'énergie auprès :
 - du Conseil Régional
 - du Conseil Général
 - de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie
- de s'engager à financer le montant à la charge de la Ville, les crédits nécessaires étant inscrits au Chapitre 901.5 du Budget pour l'exercice 1984.

Fait et délibéré à ROYAN les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre MM. les Membres présents.

> Pour extrait conforme, Pour le Député-Maire, Le Premier-Adjoint A